



Règlement du prix « Régis Barbet »

Année 2023

- Prix proposé par le Collège des Paramédicaux de la Société Française de Cardiologie (SFC)
- Un dossier retenu
- Montant de la dotation : 1 000 €
- Dossier de candidature à envoyer par mail à : prix-bourses@sfc cardio.fr

Date limite de dépôt des candidatures	
Les dossiers en retards et/ou incomplets ne seront pas pris en considération	31 octobre de l'année en cours
Composition du jury	Novembre de l'année en cours
Désignation du lauréat	20 décembre de l'année en cours
Remise officielle	Janvier de l'année suivante lors des JESFC



Règlement

Article 1 : Thème et nature du projet

Promouvoir la recherche clinique et/ou l'enseignement innovant des paramédicaux, et/ou le développement d'outils dans l'éducation thérapeutique, et/ou la mobilité en France ou à l'étranger sur la pathologie cardiologique.

Article 2 : Dotation

La dotation de 1 000 € sera versée en une fois lors des Journées Européennes de la SFC (JESFC) qui auront lieu du 17 au 19 janvier 2024 à Paris. Ce montant pourra être versé directement au lauréat.

Article 3 : Conditions de candidature

Sont autorisés à concourir les membres du Collège des Paramédicaux de la SFC à jour de leur cotisation :

- Exerçant une profession paramédicale, relevant du Code de Santé Publique livre III, Titre I^{er} à Titre V, unité de cardiologie médicale, réadaptation cardiaque, cardiologie interventionnelle, et que ce soit dans une structure hospitalière, publique ou privée, ou bien en secteur libéral.

Article 4 : Engagement du lauréat

En acceptant le prix, le lauréat s'engage à :

- Être à jour de sa cotisation SFC ;
- Venir personnellement à la cérémonie de remise des Prix & Bourses de la SFC qui se déroule lors des JESFC ;
- Présenter son travail dans l'un des congrès de la SFC, en sachant qu'il pourra être analysé pour publication dans « *Archives of Cardiovascular Diseases* » ;
- Faire mention de l'origine du prix dans les publications issues du travail récompensé.

Article 5 : Dossier de candidature

Le dossier disponible sur www.sfcadio.fr comprend :

- Une demande de candidature en français,
- Un curriculum vitae en une page maximum,
- Un résumé du projet de recherche en une page maximum,
- Un exposé du projet de recherche en 10 pages maximum.

Il est adressé à la SFC par e-mail à prix-bourses@sfcadio.fr avant le 31 octobre de l'année en cours. Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas évalués.





Article 6 : Jury

- Il est disciplinaire, indépendant et souverain.
- Il est composé de cinq membres dont un Président. Le Bureau de la SFC veille à l'absence de lien entre les membres du jury et les candidats ayant déposé le dossier.
- La composition du jury est approuvée par la SFC au plus tard le 15 novembre de l'année en cours.
- L'élection du lauréat est promulguée au plus tard le 20 décembre de l'année en cours, soit un mois avant la remise officielle lors des JESFC.
- Le jury se réserve le droit de ne désigner aucun lauréat.

